

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de SAINT-LORMEL (Côtes d'Armor)

Procès-Verbal de la séance du vendredi 28 mars 2025

DATE DE CONVOCATION : 11.03.2025	L'an deux mille vingt-cinq, Le vingt-huit mars à dix-neuf heures,
DATE D’AFFICHAGE : 11.03.2025	Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur René BOUAN.
NOMBRE DE CONSEILLERS	Etaient Présents : AILLET Louis, BOUAN Chantal, BOUAN René, DAUNAY Loïc, LEBORGNE Régine, MENIER Mireille, PLESTAN Sylvaine, PORCHER Aurélie, RAULT Philippe, ROBISSOUT Josiane, SCHMITT Thomas (arrivé à 19h12), SORGNIARD Catherine et SUIRE Thierry.
EN EXERCICE 15	
PRÉSENTS 13	Excusés : AUBIN William et MARTIN Françoise (procuration à Loïc DAUNAY).
VOTANTS 14	Secrétaire de séance : Aurélie PORCHER

Mr le Maire demande au conseil municipal son accord pour un ajout à l’ordre du jour : Restructuration mairie et salle polyvalente – Avenants au marché de travaux. Accord donné par le conseil municipal.

PROCES-VERBAL REUNION DU 20 FEVRIER 2025

Accepté à l’unanimité.

Vote des taux communaux 2025

Il est nécessaire de fixer les taux d’imposition communaux de l’année avant d’établir le budget primitif 2025.

Pour rappel, les taux d’imposition communaux votés en 2024 sont les suivants :

Foncier Bâti : 35,08 % (15,55 % + 19,53 %)

Foncier Non Bâti : 63.66 %

Depuis 2023, les communes peuvent à nouveau voter un taux de taxe d’habitation (résidences secondaires). Une absence de taux dans la délibération s’interprète comme une décision de ne pas percevoir de produit à ce titre.

Ci-dessous une simulation pour l’année 2025 avec les bases prévisionnelles 2025 :

TAUX MAINTENUS 2025			
	Bases prev 2025	Taux	Produits
TAXE HABITATION	253 500	13.04%	33 056 €
FONCIER BATI	870 600	35.08%(*)	305 406 €
FONCIER NON BATI	62 400	63.66%	39 724 €
		TOTAL :	378 186 €

(*) dont taux départemental : 19.53

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de voter les taux d'imposition de 2025 suivant :

2025

TAXE D'HABITATION	13,04 %
FONCIER BATI	35,08 % (15.55 % + 19,53 %)
FONCIER NON BATI	63.66 %

Budget communal 2025

Présentation du Compte Financier Unique 2024 et Budget Primitif 2025

Après vérification par l'ordonnateur et le comptable des écritures du Compte Financier Unique, qui constitue le document budgétaire qui se substitue à la fois au compte administratif et au compte de gestion, il est donné lecture des résultats 2024 et du Budget Primitif 2025 du budget communal.

Arrivé de Thomas SCHMITT à 19h12.

Budget Commune - Section de FONCTIONNEMENT				
Dépenses				
Chapitre	Intitulé	BP 2024 / DM	CFU 2024	BP 2025
011	Charges à caractère général	298 179,45	219 219,92	286 450,00
012	Charges de personnel	319 100,00	295 545,71	342 100,00
014	Atténuation de produits	52 629,00	52 420,00	45 129,00
023	Virement section investissement	250 000,00		250 000,00
042	Opérations d'ordre	11 681,29	11 681,29	13 037,05
65	Autres charges de gestion courante	94 170,95	37 665,72	117 823,77
66	Charges financières	23 192,12	22 692,12	21855.60
67	Charges spécifiques	200,00		200,00
68	Dotations aux provisions et dépréciations	1 420,55	1 416,25	6 321,03
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 050 573,36	640 641,01	1 082 916,45
Recettes				

Chapitre	Intitulé	BP 2024 / DM	CFU 2024	BP 2025
013	Atténuation de charges	200,00	551,03	5 000,00
70	Produits des services du domaine et ventes diverse	125 790,00	138 551,83	127 880,00
73	Impôts et Taxes	138 244,00	139 715,00	138 244,00
731	Fiscalité locale	353 179,00	368 547,36	363 097,00
74	Dotations – Subventions et participations	157 028,00	174 204,37	159 183,54
75	Autres produits de gestion courante	22 010,00	29 073,25	24 810,00
76	Produits financiers	3,00	9,60	3,00
77	Produits spécifiques		568,12	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		796 454,00	851 220,56	818 217,54
002	Résultat de fonctionnement reporté	254 119,36	254 119,36	264 698,91
TOTAL RECETTES avec report du résultat		1 050 573,36	1 105 339,92	1 082 916,45

Section de Fonctionnement 2024

Dépenses 640 641,01 €
 Recettes 851 220,56 €
 Soit un EXCEDENT de 210 579,55 €
 Avec Affectation résultat 2023 de 254 119,36 €
Soit EXCEDENT TOTAL de 464 698,91 €

Budget Commune - Section d'INVESTISSEMENT				
Dépenses				
Chapitre	Intitulé	BP 2024/DM	CFU 2024	BP 2025
16	Emprunts et dettes	44 492,15	44 102,15	37 482,31
203	Frais études	1 500,00		500,00
204	Subventions d'équipement versées	10 000,00		12 780,00
21	Immobilisations corporelles	86 772,00	14 441,25	55 472,00
23	Immobilisations en cours	1 679 657,94	868 768,96	1 039 187,65
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 822 422,09	927 312,36	1 145 421,96

Recettes				
Chapitre	Intitulé	BP 2024/DM	CFU 2024	BP 2025
021	Virement section fonctionnement	250 000,00		250 000,00
10	Dotations, Fonds divers et réserves	214 959,98	212 659,35	238 164,81
13	Subventions d'investissement	479 747,00	104 422,90	376 735,10
16	Emprunts et dettes assimilés			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 681,29	11 681,29	13 037,05
203	Frais d'études, de recherche et de développement			
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		956 388,27	328 763,54	877 936,96
002	Résultat reporté (excédent)	866 033,82	866 033,82	267 485,00
TOTAL RECETTES avec report du résultat		1 822 422,09	1 194 797,36	1 145 421,96

Section d'investissement 2024

Dépenses 927 312,36 €
 Recettes 328 763,54 €
 Soit un déficit de 598 548,82 €
 Avec excédent 2023 de 866 033,82 €
Soit un EXCEDENT TOTAL de 267 485,00 €

Reste à réaliser 2024

Dépenses 670 437,00 €
 Recettes 376 735,10 €
Soit un déficit de 293 701,90 €

Soit un DEFICIT TOTAL d'investissement de : 26 216,90 €

Le Maire invite les conseillers municipaux à faire part de leurs questions et observations sur le Compte Financier Unique et le Budget Primitif.

Compte Financier Unique 2024

Afin de permettre aux conseillers municipaux de procéder au vote du Compte Financier Unique 2024, Monsieur le Maire quitte la séance et Régine LEBORGNE, adjointe aux finances, prend la présidence. Elle soumet le Compte Financier Unique 2024 à l'approbation des conseillers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Adopte le Compte Financier Unique 2024 tel qu'il est présenté ci-dessus.**

Affectation du résultat 2024

Monsieur le Maire rejoint la séance et reprend la présidence.

Après adoption du Compte Financier Unique, il convient de procéder à l'affectation du résultat au profit du Budget Primitif 2025.

Régine LEBORGNE constate que :

- L'excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice s'élève à : 464 698,91 €
- Le besoin de financement sur les opérations d'investissement 2025 serait de : 200 000,00 €.

Il est proposé l'affectation du résultat suivante à reporter au budget primitif 2025 :

Recettes de fonctionnement264 698,91 €

Recettes d'investissement 200 000,00 €

Total464 698,91 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Affecte les résultats comme suit à inscrire au Budget Primitif 2025 :**

Article 002 - Recettes de fonctionnement : 264 698,91 €

Article 1068 - Recettes d'investissement : 200 000,00 €

Total 464 698,91 €

Budget primitif 2025

Après présentation du budget primitif pour l'année 2025 par Régine LEBORGNE, Adjointe aux finances, Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux d'adopter celui-ci.

Section de Fonctionnement

Equilibre dépenses et recettes : 1 082 916,45 €

Section d'investissement

Equilibre dépenses et recettes : 1 145 421,96 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Adopte le Budget Primitif 2025 tel qu'il est présenté ci-dessus.**

Budget Annexe – Lotissement le Courtil Saint Pierre

Présentation du Compte Financier Unique 2024 et Budget Primitif 2025

Après vérification par l'ordonnateur et le comptable des écritures du Compte Financier Unique, qui constitue le document budgétaire qui se substitue à la fois au compte administratif et au compte de gestion, il est donné lecture des résultats 2024 et du Budget Primitif 2025 du budget lotissement le Courtil Saint Pierre.

Budget lotissement le Courtil Saint Pierre - Section de FONCTIONNEMENT				
Dépenses				
Chapitre	Intitulé	BP 2024 / DM	CFU 2024	BP 2025
011	Charges à caractère général	273 034,90	143 879,50	139 660,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00		10,00
042	Opérations d'ordre entre sections	88 980,10	88 980,10	232 859,21
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		362 025,00	232 859,60	372 529,21
Recettes				
Chapitre	Intitulé	BP 2024 / DM	CFU 2024	BP 2025
70	Produits des services du domaine et ventes			322 000,00
75	Autres produits de gestion courante		0,39	50 529,21
042	Opérations d'ordre entre sections	362 025,00	232 859,21	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		362 025,00	232 859,60	372 529,21

Budget lotissement le Courtil Saint Pierre - Section d'INVESTISSEMENT				
Dépenses				
Chapitre	Intitulé	BP 2024/DM	CFU 2024	BP 2025
001	Solde d'exécution reporté	88 980,10	88 980,10	232 859,21
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	362 025,00	232 859,21	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		451 005,10	321 839,31	232 859,21

Recettes				
Chapitre	Intitulé	BP 2024/DM	CFU 2024	BP 2025
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	88 980,10	88 980,10	232 859,21
16	Emprunts et dettes assimilés	362 025,00		
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		451 005,10	88 980,10	232 859,21

Le Maire invite les conseillers municipaux à faire part de leurs questions et observations sur le Compte Financier Unique et le Budget Primitif.

Compte Financier Unique 2024

Afin de permettre aux conseillers municipaux de procéder au vote du compte financier unique 2024, Monsieur le Maire quitte la séance et Régine LEBORGNE, adjointe aux finances, prend la présidence. Elle soumet le Compte financier unique 2024 à l'approbation des conseillers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Adopte le Compte Financier Unique 2024 du budget lotissement le Courtil Saint Pierre tel qu'il est présenté ci-dessus.**

Budget primitif 2025

Monsieur le Maire rejoint la séance et reprend la présidence.

Après présentation du budget primitif pour l'année 2025 par Régine LEBORGNE, Adjointe aux finances, Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux d'adopter celui-ci.

C'est un budget avec TVA, les prévisions figurent en HT car nous récupérons la TVA tous les trimestres.

Il se résume comme suit :

Section de Fonctionnement

Equilibre dépenses et recettes : 372 529,21 €

Section d'investissement

Equilibre dépenses et recettes : 232 859,21 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Adopte le Budget Primitif 2025 du lotissement le Courtil Saint Pierre.**

Restructuration mairie et salle polyvalente – Avenants au marché de travaux

Lors du conseil municipal du 20 février 2024 a été adopté la passation d'un avenant n°4 au marché ANOV (démolition - gros œuvre) d'un montant de 16 868 € HT.

Depuis, une rencontre avec le cabinet BRA, maître d'œuvre, a permis de faire le point financier sur l'opération qui s'établit selon le tableau suivant :

Lots/Entreprises	Marché initial €HT	Marché initial €TTC	Nouveau marché €HT	Nouveau marché €TTC	Plus- value €HT	Plus-value €TTC
1 Lessard TP	113 591,50	136 309,80	118 988,50	142 786,20	5 397,00	6 476,40
2 Anov	288 866,10	346 639,32	301 821,70	362 186,04	12 955,60	15 546,72
3La Charpenterie	74 841,13	89 809,36				
4 Sefra	81 835,75	98 202,90				
5 Miroiteries	123 040,00	147 648,00	127 335,00	152 802,00	4 295,00	5 154,00
6 LH Metal	61 939,00	74 326,80				
7 Bidault	127 415,90	152 899,08	118 508,52	142 210,22	-8 907,38	-10 688,86
8a Artmen	22 750,59	70 691,58	64 412,79	77 295,35	5 503,14	6 603,77
8b Artmen	36 159,06					
9Guivarch plafonds	12 258,00	14 709,60	11 276,60	13 531,92	-981,40	-1 177,68
10 Degano	42 770,38	51 324,46	47 489,80	56 987,76	4 719,42	5 663,30
11Emeraude peinture	25 799,26	30 959,11				
12Atout Confort	69 801,37	83 761,64				
13CVC Emeraude	129 312,82	155 175,38	140 053,98	168 064,78	10 741,16	12 889,39
MONTANT MARCHÉ INITIAL	1 210 380,86€	1 452 457,03€				
MONTANT DES AVENANTS			33 722,54 €	40 467,05 €		
SOIT UNE AUGMENTATION DE			2,79 %			
NOUVEAU MONTANT MARCHÉ			1 244 103,40€	1 492 924,08€		

On constate donc une augmentation globale de 2,79 % sur l'ensemble des 13 lots.

Les travaux supplémentaires concernant le marché ANOV résultent des surprises rencontrées lors de la démolition de l'ancien bâtiment : fondations insuffisantes, absences de poteaux notamment, et de l'inexactitude des plans de l'existant fournis par le maître d'ouvrage (hauteur des linteaux insuffisante).

Les travaux supplémentaires pour le marché BIDAULT concernent la mise en place d'une armature d'accrochage sur le plafond, compte tenu de la présence du plâtre sur celui-ci, découverte après dépose du faux plafond.

Les avenants à passer concernent les lots suivants :

➤ Lot n°1 LESSARD TP (terrassement VRD) avenant n°3

Montant marché initial	113 591,50 € HT	136 309,80 € TTC
Montant marché après avenant 1 et 2	118 767,50 € HT	142 521,00 € TTC
Avenant N°3 (montant en +/-)	+ 221,00 € HT	+ 265,20 € TTC
Nouveau montant de marché	118 988,50 € HT	142 786,20 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide l'avenant n°3 du lot n°1 du marché de travaux de la restructuration de la salle polyvalente pour un montant de 221 € HT soit 265,20 € TTC.

➤ Lot n°2 ANOV (gros œuvre démolition) avenant n°4 (dont 16 868 € HT déjà validés en conseil municipal du 20 février 2025)

Montant marché initial	288 866,10 € HT	346 639,32 € TTC
Montant marché après avenants 1, 2 et 3	305 075,70 € HT	366 090,84 € TTC
Avenant N°4 (montant en +/-)	+ 16 868,00 € HT	+ 20 241,60 € TTC
	+ 15 878,00 € HT	+ 19 053,60 € TTC
	- 36 000,00 € HT	- 43 200,00 € TTC
Nouveau montant de marché	301 821,70 € HT	362 186,04 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 11 voix POUR et 3 voix CONTRE (Philippe RAULT, Sylvaine PLESTAN et Mireille MENIER qui ne sont pas d'accord sur la prise en charge financière de la partie corniche non estimée au départ) :

- Valide l'avenant n°4 du lot n°2 du marché de travaux de la restructuration de la salle polyvalente pour un montant de – 3 254 € HT soit – 3 904,80 € TTC (moins-value).

➤ Lot n°7 BIDAULT (cloisons sèches) avenant n°3

Montant marché initial	127 415,90 € HT	152 899,08 € TTC
Montant marché après avenant 1 et 2	112 800,00 € HT	135 360,00 € TTC
Avenant N°3 (montant en +/-)	+ 5 708,52 € HT	+ 6 850,22 € TTC
Nouveau montant de marché	118 508,52 € HT	142 210,22 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 13 voix POUR et 1 ABSTENTION (Sylvaine PLESTAN) :

- Valide l'avenant n°3 du lot n°7 du marché de travaux de la restructuration de la salle polyvalente pour un montant de 5 708,52 € HT soit 6 850,22 € TTC.

INFORMATIONS DIVERSES

- Proposition de renouvellement de notre abonnement au service Panneau Pocket (selon les informations de Panneau Pocket il y a actuellement 336 smartphones ou tablettes qui possèdent Saint-Lormel dans leurs favoris de l'application).
Le conseil municipal décide de renouveler l'abonnement pour une période de 2 ans
- Présentation du projet de nouvelle association « La maison des arts ».
Prêt de la salle des Prévayes par roulement pour cette nouvelle association.
- Repas des aînés 2025
Renouvellement de l'organisation d'un repas champêtre prévu le vendredi 4 juillet 2025.
- Le conseil municipal accepte de financer la participation d'un conteur lors d'une veillée organisée pendant la sortie scolaire du mois de juin 2025.

QUESTIONS DIVERSES

Pas de question.

Prochain conseil municipal : jeudi 24 avril 2025 à 20h.

La séance est levée à 21h21.

AILLET Louis	AUBIN William <i>Absent</i>	BOUAN Chantal	BOUAN René	DAUNAY Loïc	LEBORGNE Régine	MARTIN Françoise <i>Absente</i>	MENIER Mireille
PLESTAN Sylvaine	PORCHER Aurélie	RAULT Philippe	ROBISSOUT Josiane	SCHMITT Thomas	SORGNIARD Catherine	SUIRE Thierry	